

COMMUNE DE LA BASTIDE PRADINES

Séance du 20 octobre 2023

Membres en exercice :

11

Présents : 7

Date de la convocation: 12/10/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt octobre 20 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves MALRIC

Votants: 8

Pour: 8

Présents : Yves MALRIC, Serge ARNAL, Philippe VALDEYRON, Bastien GIACOBBI, Magali COMBY, Jean Pierre ROMIER, Angele BOUSQUET

Contre: 0

Représenté (e)(s) : Julie CRISTOL ÉPOUSE FRAISSE par Jean Pierre ROMIER

Abstentions: 0

Excusé (e)(s) : Beatrice VIALA, Anne Marie MAILHE

Absent (e)(s) : Francois COMBY

Secrétaire de séance: Beatrice VIALA

Objet: VENTE DES PARCELLES AL 290 ET AL 117 A MR ESIDOR ROMILA - 2023_DE_29

Mr le Maire rappelle aux conseillers la vente de terrains communaux au hameau de St Pierre dans le cadre du projet lotissement. Il précise qu'il a reçu une propositions d'achat par Mr Esidor ROMILA pour les parcelles cadastrées :

- AL 290 (issue de la parcelle primitive AL280) d'une superficie de 1a 06ca
 - AL 293 (issue de la parcelle primitive AL 293) d'une superficie de 6a 68ca
- d'une superficie totale de 774 m² au prix de 20€ HT le m² soit un prix de 15 480€ HT auquel on ajoute la TVA sur marge de 2 584.73€, soit un prix de vente total de 18 064.73€ TTC.

Oùï cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuvent :

- la vente des parcelles AL 290 et AL 293 au prix de 18 064.73€ TTC à Mr Esidor ROMILA
- charge Mr le Maire d'adresser tous les documents nécessaires à l'établissement des actes à Maître Guillaume GAUCCI à Belmont sur Rance
- autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession.

Fait et délibéré à LA BASTIDE PRADINES, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Yves MALRIC



AGEDI Dépôt SOUS PREFECTURE DE MILLAU
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/10/2023 012-211200225-20231020-2023_DE_29-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture le : 23 octobre 2023
et publié ou notifié le 23 octobre 2023